RCS : MARSEILLE
Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00622
Numéro SIREN : 347 696 478
Nom ou dénomination : ALTITUDE 2000

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2021 sous le numéro de dépôt 24484

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020 — Présenté en Euros

ACTIF	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois) Net	%	Exercice précédent 30/09/2019 (12 mois)
Capital souscrit non appelé (0)							
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 300	1 300					
Fonds commercial	121 959		121 959	35,76	121 959	54,53	
Autres immobilisations incorporelles	12 000	12 000					
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions	5 300	5 300					
Installations techniques, matériel & outillage industriels	19 366	18 220	1 147	0,34	1 606	0,72	
Autres immobilisations corporelles	184 895	150 818	34 078	9,99	46 331	20,72	
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	50		50	0,01			
TOTAL (I)	***344 871***	***187 637***	***157 233***	46,11	***169 896***	75,97	
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements	1 519		1 519	0,45	4 908	2,19	
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises	1 731		1 731	0,51	2 237	1,00	
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés	3 216		3 216	0,94	2 677	1,20	
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices					7 018	3,14	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 194		2 194	0,64	407	0,18	
. Autres	376		376	0,11	496	0,22	
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités	174 741		174 741	51,24	35 419	15,84	
Charges constatées d'avance					584	0,26	
TOTAL (II)	***183 778***		***183 778***	53,89	***53 745***	24,03	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
Primes de remboursement des obligations (IV)							
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)							
TOTAL ACTIF (0 à V)	***528 648***	***187 637***	***341 011***	100,00	***223 640***	100,00	

BILAN PASSIF

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020 — Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2019 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 7 775)	**7 775**	2,28	**7 775**	3,48
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	777	0,23	777	0,35
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	34 499	10,12	34 499	15,43
Report à nouveau	82 942	24,32	61 671	27,58
Résultat de l'exercice	***17 098***	5,01	***21 272***	9,51
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***143 091***	41,96	***125 993***	56,34
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	87 000	25,51	880	0,39
. Découverts, concours bancaires			10 041	4,49
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	2 208	0,65	11 208	5,01
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 202	10,62	29 292	13,10
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	32 580	9,55	27 464	12,28
. Organismes sociaux	18 817	5,52	13 101	5,86
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 309	0,68		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			3 050	1,36
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 294	0,38	1 470	0,66
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	17 511	5,14	1 143	0,51
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***197 920***	58,04	***97 647***	43,66
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***341 011***	100,00	***223 640***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 30/09/2019 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens	508 393		508 393	100,00	583 388	100,00	-74 995	-12,85
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets	**508 393**		**508 393**	100,00	**583 388**	100,00	**-74 995**	-12,85
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			4 500	0,89			4 500	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			24 603	4,84	5 703	0,98	18 900	331,40
Autres produits			242	0,05	10 740	1,84	-10 498	-97,74
Total des produits d'exploitation (I)			***537 738***	105,77	***599 831***	102,82	***-62 093***	-10,34
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			41 798	8,22	49 824	8,54	-8 026	-16,10
Variation de stock (marchandises)			506	0,10	-42	-0,00	548	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements			183 175	36,03	211 180	36,20	-28 005	-13,25
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			3 389	0,67	-1 541	-0,25	4 930	319,92
Autres achats et charges externes			114 656	22,55	125 930	21,59	-11 274	-8,94
Impôts, taxes et versements assimilés			4 343	0,85	6 487	1,11	-2 144	-33,04
Salaires et traitements			149 140	29,34	138 421	23,73	10 719	7,74
Charges sociales			1 497	0,29	27 347	4,69	-25 850	-94,52
Dotations aux amortissements sur immobilisations			15 941	3,14	16 217	2,78	-276	-1,69
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			66	0,01	298	0,05	-232	-77,84
Total des charges d'exploitation (II)			***514 509***	101,20	***574 120***	98,41	***-59 611***	-10,37
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**23 229**	4,57	**25 711**	4,41	**-2 482**	-9,64
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			3 732	0,73	3 286	0,56	446	13,57
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			***3 732***	0,73	***3 286***	0,56	***446***	13,57
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**-3 732**	-0,72	**-3 286**	-0,55	**-446**	-13,56
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**19 497**	3,84	**22 426**	3,84	**-2 929**	-13,05

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	90	0,02	130	0,02	-40	-30,76
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***90***	0,02	***130***	0,02	***-40***	-30,76
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-90**	-0,01	**-130**	-0,01	**40**	30,77
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	2 309	0,45	1 024	0,18	1 285	125,49
Total des Produits (I+III+V+VII)	***537 738***	105,77	***599 831***	102,82	***-62 093***	-10,34
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***520 640***	102,41	***578 560***	99,17	***-57 920***	-10,00
RÉSULTAT NET	**17 098** *Bénéfice*	3,36	**21 272** *Bénéfice*	3,65	**-4 174**	-19,61
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

ALTITUDE 2000

S.A.R.L. au capital de 7 774,90 Euros
Siège social : 21 QUAI FRANCOIS MITTERRAND
13600 LA CIOTAT

R.C.S : MARSEILLE 347 696 478

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/03/2021

Le 30/03/2021,
à 9 heures,

Monsieur Mario CICCOMANCINI, détenant 255 parts sociales,
Monsieur Dominique LUPO, détenant 255 parts sociales,

associés de la société **ALTITUDE 2000,** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Dominique LUPO, préside la séance en qualité de gérant et associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2020, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

MC 1/

Le Président donne lecture :
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020 lesquels font apparaître **un bénéfice** de **17 097,92** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2020** faisant ressortir **un bénéfice** de **17 097,92** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **82 942,16** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **100 040,08** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **100 040,08** Euros, de la façon suivante :
- Au report à nouveau pour un montant de 93 040,08 Euros
- A titre de distribution de dividendes pour un montant de 7 000 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30% soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux. Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8% - CGI, art 117 quater). Les associés peuvent demander à être dispensé du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende. L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiqué sur la déclaration de revenu. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

MC

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, constate que tous les associés de la société sont concernés.

Après avoir constaté l'impossibilité de voter, l'Assemblée Générale prend acte, purement et simplement. En conséquence, les conventions susnommées produisent tous leurs effets.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



